



Titre de séjour

Par Kami

Bonjour,

je suis mariée avec un français, je suis venue en france en janvier 2023 avec une visa long séjour, mon mari n'a pas arrivé à me la renouveler après deux demande perdu, mon visa elle est expirée en janvier 2024, maintenant je suis en situation irrégulière et j'ai plus profit au renouvellement, maintenant je suis séparé avec mon mari j'habite avec ma tante, mais on est pas encore divorcé, j'ai mon père qui va venir s'installer en france et je vais habiter avec lui et il est europpeens du coup je pense que je peux régulariser ma situation en tant que membre de famille d'un citiyen europeen, mais je sais pas comment est ce que je dois faire un changment de statut ou je dois bloquer mon compt ANEF et faire un autre sachant que je n'ai pas de titre de séjour? Est ce que la préfeteur va me demander la preuve de séparation ou bien je peux faire une autre demande normal sans faire rien et avant le divorce?

Cordialement

Par isernon

bonjour,

en l'absence de communauté de vie avec votre mari, vous ne pouvez plus prétendre à un titre de séjour comme conjoint de français même si vous êtes encore mariés.

je ne pense pas que la venue de votre père qui n'a pas la nationalité française va changer votre situation.

salutations